



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

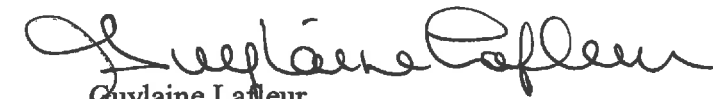
AVIS PUBLIC

Veillez prendre note que lors de la séance régulière du conseil tenue le 15 janvier 2018, la Municipalité du Village de Stukely-Sud a déposé un Avis de motion et adopté le projet de règlement no 259-2018 abrogeant le règlement no 251-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

Le projet de règlement numéro 259-2018 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet www.stukely-sud.com.

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 12 février 2018, il sera adopté le règlement no 259-2018 abrogeant le règlement no 251-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

Donné à Stukely-Sud, ce 16 janvier 2018.


Guylaine Lafleur
Secrétaire-trésorière adjointe